AVENANT N° 1
REGLEMENT TECHNIQUE DE LA CATEGORIE SUPERBIKE/SUPERBIKE CHALLENGER 2017

2.6.10.7 – Freins

…

f. L'installation d'un maitre-cylindre avant et arrière ~~**doit être d'origine aucune modification autorisée sur la pièce homologuée**~~ **autre que l'origine est autorisée**. Les réservoirs de liquide de frein avant et arrière peuvent être remplacés.

…

Fait à Paris, le 12 juillet 2017

Pour tout renseignement : **Secrétariat Vitesse - Direction des Sports et de la Réglementation**
Tél : 01.49.23.77.07 - e-mail : dsavart@ffmoto.com